

CARTE DES ZONES DE STATIONNEMENT

(Carte détaillée accessible sur b33.fr/residents)

La ville est divisée en **5 grandes zones** :

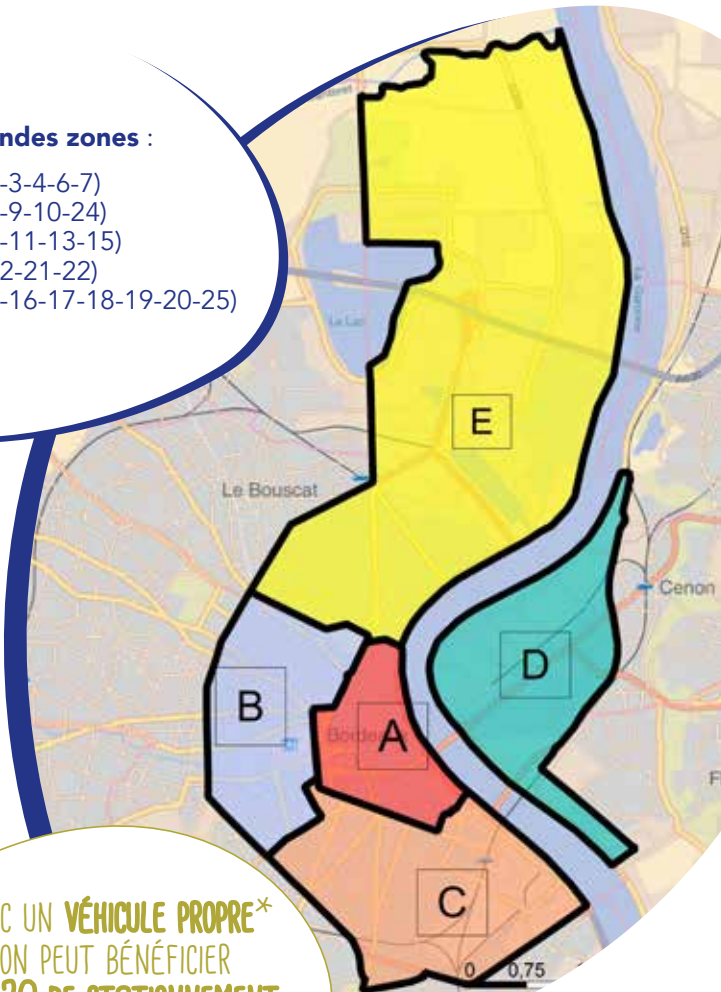
Zone A (anciennes zones 2-3-4-6-7)

Zone B (anciennes zones 5-9-10-24)

Zone C (anciennes zones 8-11-13-15)

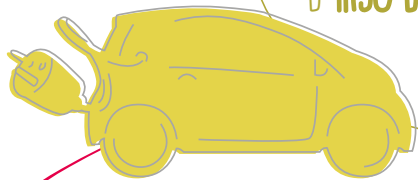
Zone D (anciennes zones 12-21-22)

Zone E (anciennes zones 1-16-17-18-19-20-25)

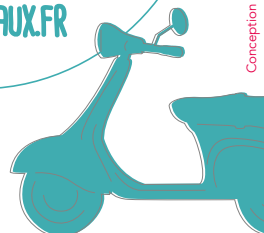


T'ES UN VRAI
BORDELAIS
SI TU SAIS QUE...

AVEC UN **VÉHICULE PROPRE***
ON PEUT BÉNÉFICIER
D'**1h30 DE STATIONNEMENT
GRATUIT**



RETROUVEZ TOUTES
LES **ALTERNATIVES** AU
STATIONNEMENT ET AU
DÉPLACEMENT SUR
WWW.BORDEAUX.FR



* Le disque vert accorde 1h30 de stationnement gratuit par jour aux véhicules propres ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés.

Vous obtiendrez ce disque vert en vous rapprochant du bureau d'accueil de la Police municipale et de la tranquillité publique.

Conception : Agence Passerelles

MON GUIDE DU STATIONNEMENT



**ARTISAN OU
COMMERÇANT
BORDELAIS**



Plus d'informations sur
www.bordeaux.fr



JE PEUX SOUSCRIRE À UN ABONNEMENT...

- 1 Si je suis artisan ou commerçant sédentaire
→ et que mon local est implanté à Bordeaux

Mon abonnement est valable uniquement dans **la zone*** dans laquelle mon local est implanté.

- 2 Si je suis artisan ou commerçant itinérant
→ et que mon local est implanté à Bordeaux

Mon abonnement est valable sur l'**ensemble des zones*** de stationnement.

Dans tous les cas, mon abonnement peut être **partagé entre plusieurs véhicules** (4 maximum) rattachés à mon activité professionnelle. Un seul véhicule à la fois pourra en bénéficier.

Le changement du véhicule rattaché à l'abonnement peut se faire à tout moment via l'**application EASY:PAK** ou en me connectant à mon compte sur **ordinateur**.

Pour tout chantier programmable, je peux faire une demande d'occupation du domaine public. b33.fr/chantier

* se référer à la carte au dos du guide

COMBIEN ÇA ME COÛTE ?

30€/MOIS

90€/TRIMESTRE

LE
SAVIEZ-VOUS
?

Le centre ville de Bordeaux est accessible aux artisans !

Il existe 32 aires de manutention dans le secteur borné de la ville



POUR OBTENIR MON ABONNEMENT ?

JE DOIS FAIRE UNE DEMANDE D'OUVERTURE DU DROIT

- 1 Je rassemble les justificatifs suivants :

- la **carte grise** du ou des véhicule(s)
- un **avis de contribution économique territoriale**
- un **extrait Kbis** (RCS) ou **D1** (répertoire des métiers) de moins de 3 mois
- un **justificatif de domiciliation** de mon local professionnel (bail commercial valide ou attestation d'assurance du local en cours)

- 2 Je demande des droits (délai de 7 jours) en allant au choix :

- sur le site internet **EASY:PAK** bordeaux.easypark.net (avec mes justificatifs numérisés)
- au **bureau d'accueil** de la **Police municipale et de la tranquillité publique*** (avec mes justificatifs)

- 3 Je démarre mon abonnement :



sur le site
EASY:PAK
j'accède à mon compte
et je suis les instructions



sur l'application
EASY:PAK
j'accède à mon compte
et je suis les instructions

par téléphone mobile
au **09 77 55 88 00**

Je rentre le code de mon secteur de stationnement :

- **Zone A** = code zone 3320
- **Zone B** = code zone 3321
- **Zone C** = code zone 3322
- **Zone D** = code zone 3323
- **Zone E** = code zone 3324
- **Tous secteurs** = code zone 3326
- **disque vert** = code zone 3305

* Annexe de l'hôtel de ville - 6 place Rohan - 33000 Bordeaux
du lundi au vendredi 9h-17h